

**SEANCE DU 23/01/2023**

**DATE DE CONVOCATION : 17/01/2023**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER.

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUET à Marie-Hélène AUBREE, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR

**EXCUSE(S)** : Géraldine TRONCA, Jean-François PLAIN, Ronan GUIBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Florence GOURMELEN

**Finances 2023.01.006  
APPEL A PROJETS DETR 2023**

Nathalie BERTHO, Adjointe aux Finances, rappelle que la Commune peut solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR pour :

- 1) des aménagements dans les bâtiments scolaires publics
- 2) des aménagements dans les bâtiments publics
- 3) des équipements de sécurité (voirie), pour un besoin particulier, ou pour des aménagements des centres-bourgs
- 4) du soutien aux communes nouvelles
- 5) des équipements de défense-incendie
- 6) des opérations dues à des calamités publiques
- 7) des projets d'ordre économique (réservé aux EPCI à fiscalité propre)
- 8) des projets d'ordre social
- 9) des projets d'ordre touristique
- 10) des équipements sportifs

Mme BERTHO présente les dossiers proposés pour solliciter le versement d'une subvention DETR.

Vu le CGCT, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-31,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission Finances du 17/01/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE les projets présentés, tels qu'annexés à la présente délibération,
- ARRETE les modalités présentées du financement prévisionnel, tel qu'annexées,
- SOLLICITE un financement au titre de la DETR,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 31 janvier 2023

Le Maire  
Norbert Saulnier

